



SPORT-SANTÉ ET APA : DÉFINITION, CADRE LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

PRÉSENTATION



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Maxence LEON-LEVERD

maxence.leon-leverd@ac-orleans-tours.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Solenn QUINTARD

solenn.quintard@ars.sante.fr



CROS

**CENTRE
VAL DE LOIRE**

Sébastien NOURRY

SebastienNourry@franceolympique.com



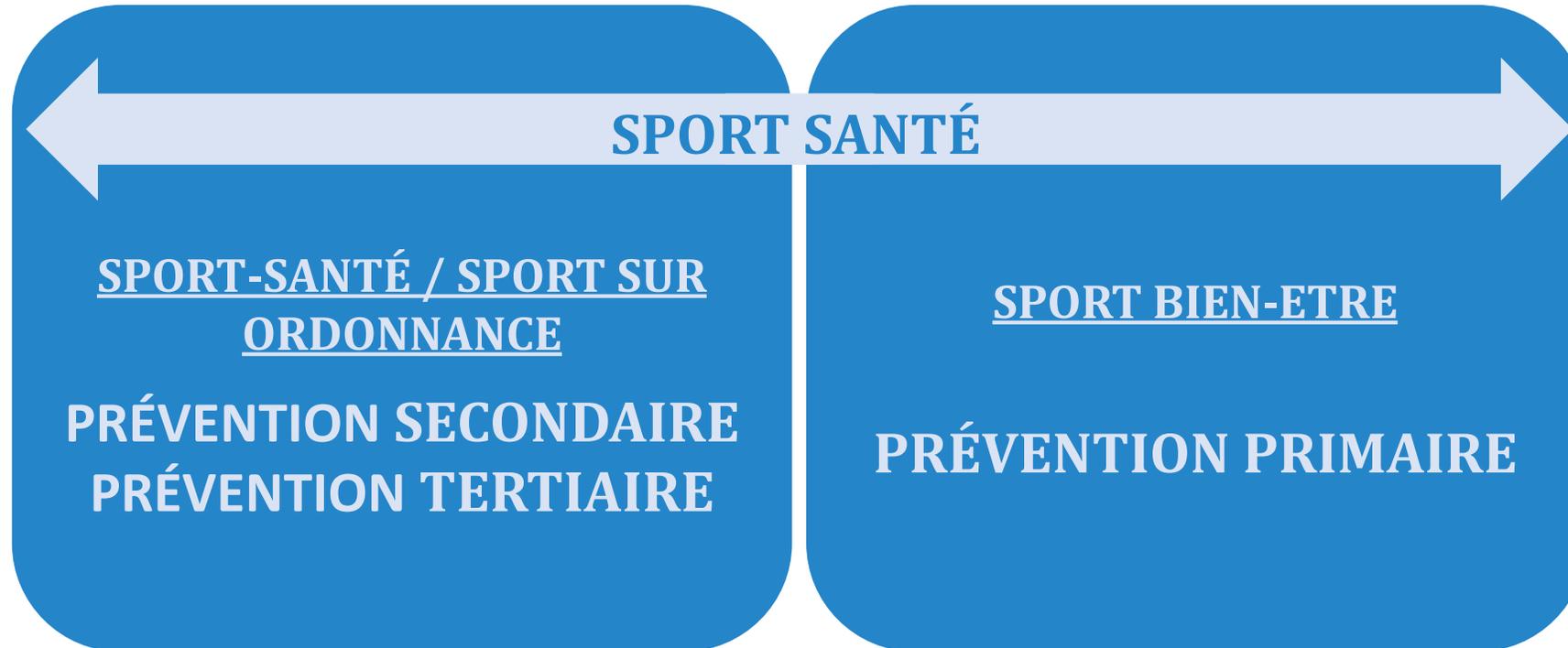


QUELQUES DÉFINITIONS



SPORT-SANTÉ

Le Sport-Santé recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribue à maintenir ou à améliorer la santé, au bien-être du pratiquant, conformément à la définition de la santé selon l'organisation mondiale de la santé, en agissant sur les aspects physique, psychologique et social.





QUELQUES NOTIONS...

Sport Activité physique codifiée, exercée dans le sens du jeu et de l'effort, et dont la pratique suppose un entraînement méthodique et le respect de règles.

Activité Physique Tous les mouvements corporels, produits par la contraction des muscles squelettiques, entraînant une augmentation de la dépense énergétique supérieure à la dépense énergétique au repos.

Activité Physique Adaptée Tous les mouvements corporels, produits par la contraction des muscles squelettiques, entraînant une augmentation de la dépense énergétique supérieure à la dépense énergétique au repos, basée sur les aptitudes et les motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires.





FOCUS :
Prescription d'activités physiques adaptées
(Sport sur ordonnance)

QUELQUES NOTIONS...



Pour qui

- Personnes en ALD (Affection Longue Durée)
- Personnes atteintes de maladies chroniques
- Personnes en situation de perte d'autonomie

Qui prescrit

- Tous les médecins intervenant dans la prise en charge des patients concernés
- Les kinés peuvent renouveler la prescription initiale.

Combien de temps ?

- L'activité physique adaptée est prescrite pour une durée de trois mois à six mois renouvelables.

Qui dispense l'APA

- Professionnels de santé : Kinés, ergo, psychomotriciens
- Educateurs APA
- Educateurs sportifs professionnels
- Educateurs sportifs bénévoles





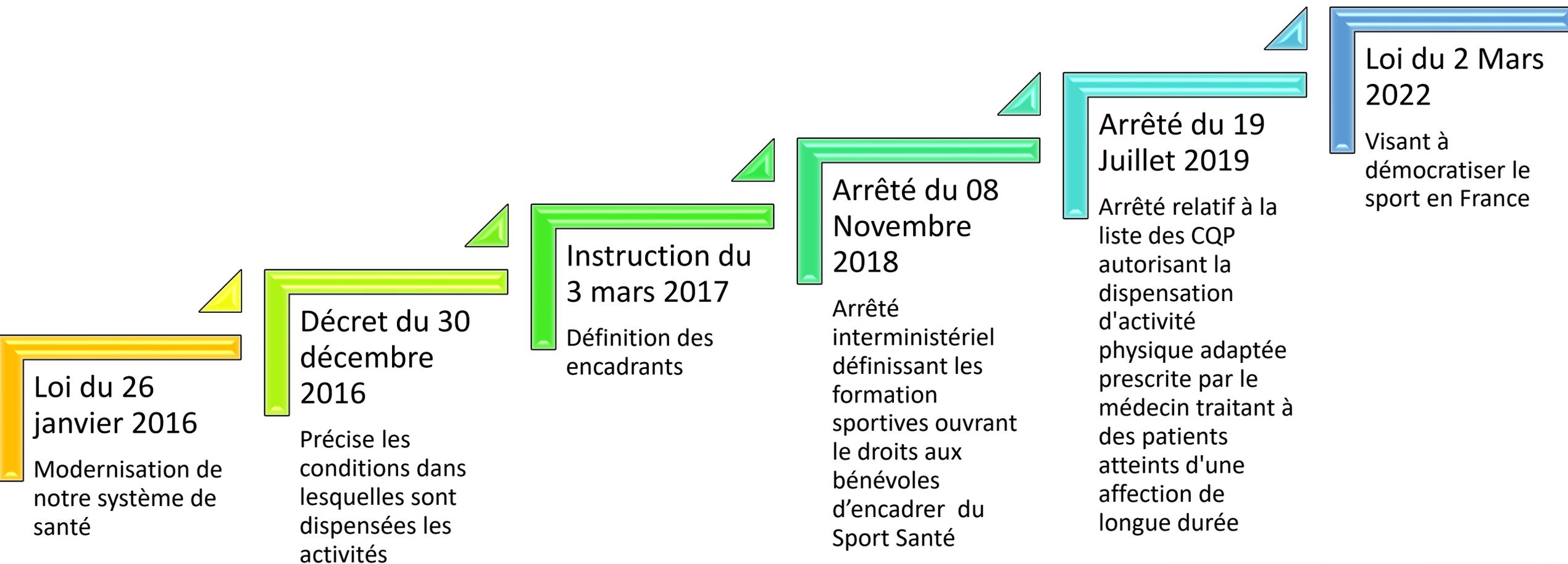
DOMAINES D'INTERVENTION DES DIFFERENTS METIERS

Métiers \ Limitations	Aucune limitation	Limitation minime	Limitation modérée	Limitation sévère
	Masseurs Kinésithérapeutes	+/-	+	++
Ergothérapeutes et psychomotriciens <small>(dans leur champ de compétences respectif)</small>	(si besoin déterminé)	(si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+/-	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ ¹	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ ¹	non concernés





EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE





LES MAISONS SPORT-SANTE



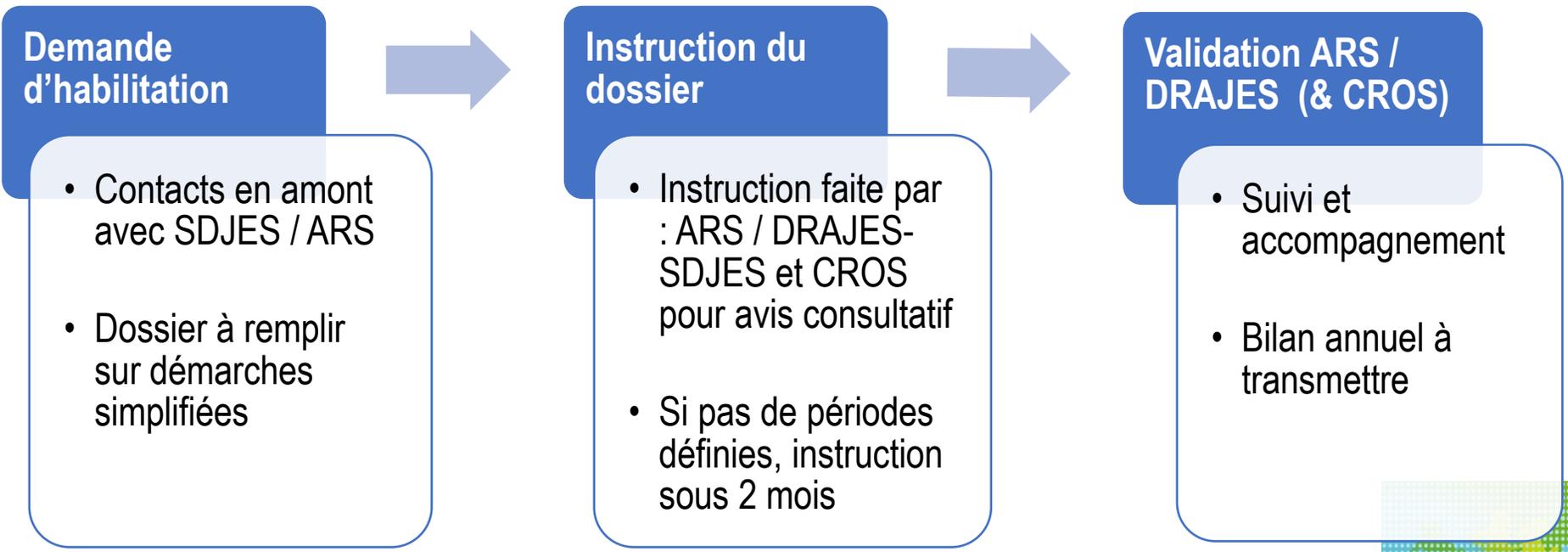
CONTEXTE

Objectif du 1^{er} quinquennat d'Emmanuel Macron → **3 millions de pratiquants sportifs supplémentaires d'ici 2022.**

Mise en place de 500 Maisons Sport-Santé à l'horizon 2022, (inscription dans la loi de démocratisation santé

2023 : Les Maisons Sport-Santé dans le code de la santé publique : inscription dans la loi de démocratisation du sport des Maisons Sport-Santé (MSS).

Les maisons Sport-Santé sont habilitées par l'autorité administrative pour une durée de 5 ans et s'engagent à suivre le cahier des charges.





CAHIER DES CHARGES & MISSIONS

Le cahier des charges a pour objectif de préciser les missions, le fonctionnement ainsi que les conditions d'évaluation de l'activité des MSS :

1 - Activités et modalités de fonctionnement, notamment leurs missions, les publics, y compris professionnels, auxquels leurs activités s'adressent, le niveau de qualification de leurs intervenants ainsi que le ressort territorial de leurs activités.

2 - Modalités d'évaluation des maisons Sport-Santé, notamment le suivi qualitatif et quantitatif de leurs activités, les justificatifs financiers présentés pour établir que le financement de leurs activités est viable ainsi que le contenu du rapport annuel et du bilan global prévus par l'article D. 1173-10 du CSP.

Mission 1 :
Sensibilisation,
information et conseils
sur les bienfaits de
l'APS

Mission 2 : Mise à
disposition du public
de l'information sur les
offres locales d'APS et
d'APA

Mission 3 : Accueil
personnalisé des
personnes

Mission 4 : Assurer la
mise en place ou la
réalisation des bilans

Mission 5 : Orienter
les personnes vers un
parcours d'activité
physique

Mission 6 :
Accompagner les
patients et s'assurer
de leur accord

Mission 7 : Orienter
vers des
professionnels et des
structures partenaires

Mission 8 : Assurer la
mise en place d'action
de sensibilisation et/ou
de formation

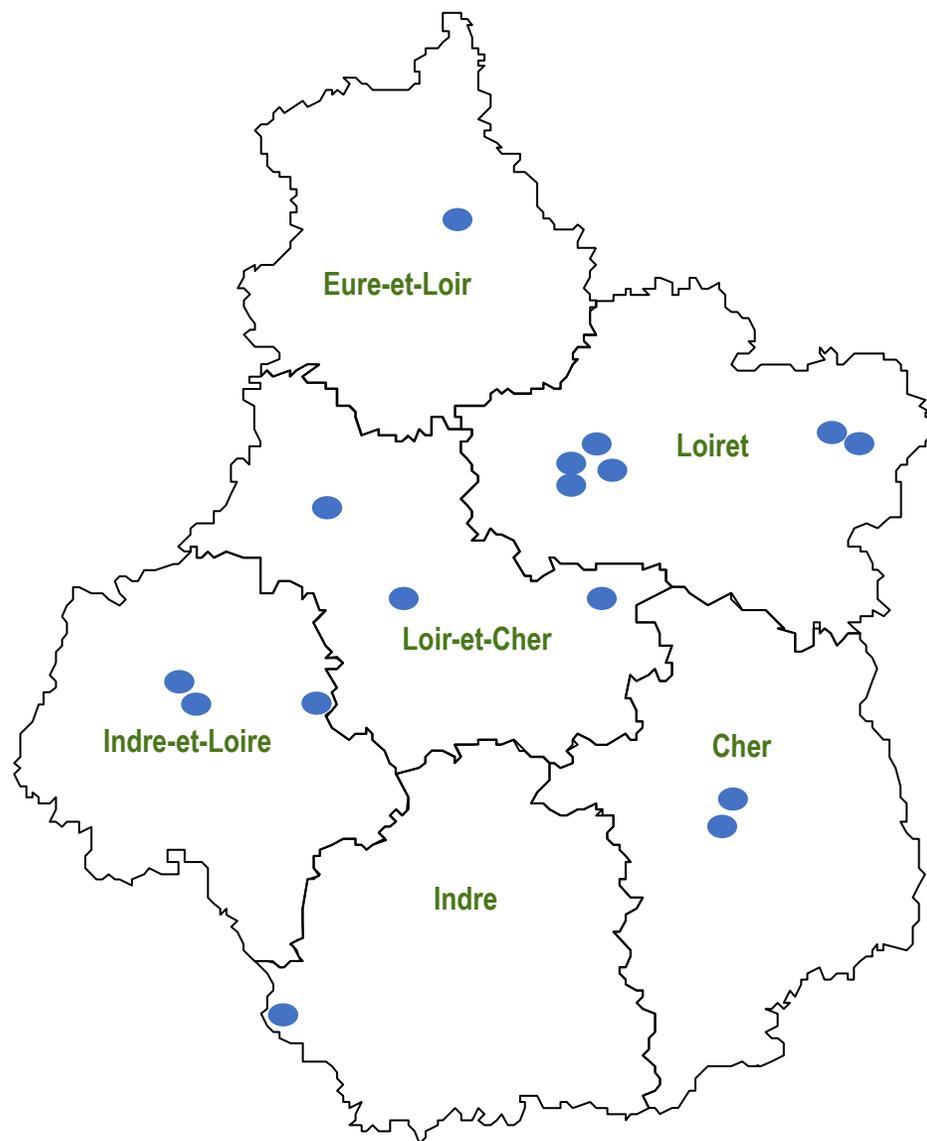
Mission 9 : Mettre en
réseau les
intervenants

Les « Maisons Sport-Santé » sont
ouvertes à tous les publics mais en
particulier :
**Personnes en bonne santé qui n'ont
jamais pratiqué de sport**
**Personnes souffrant d'affections de
longue durée, y compris celles
présentant des symptômes persistants
post COVID-19**
**Personnes souffrant de maladies
chroniques**





CARTOGRAPHIE DES MSS EN RÉGION



Cher	2
Eure-et-Loir	1
Indre	1
Indre-et-Loire	3
Loir-et-Cher	3
Loiret	6





STRATÉGIE RÉGIONALE SPORT-SANTÉ



LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX DE LA STRATÉGIE



1 STRUCTURER LE SPORT SANTÉ EN CVL

ANIMER



2 DÉVELOPPER DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

DOMICILE



ÉCOLE



TRAVAIL

3 OBSERVER ET MESURER

LE DÉPLOIEMENT

ET

L'IMPACT

DU SPORT SANTÉ EN RÉGION CENTRE VDL

LES 4 AXES STRATÉGIQUES



1



Promouvoir l'Activité Physique et Sportive (APS) auprès des enfants, adolescents et étudiants dans tous les temps éducatifs

2



Développer l'activité physique et sportive en milieu professionnel

3



Développer l'Activité Physique Adapté (APA) sur prescription pour les personnes atteintes de maladies chroniques

4



Promouvoir et développer des offres de pratiques ciblées d'activité physique et sportive pour des publics spécifiques ou éloignés



AXE STRATÉGIQUE 3



DEVELOPPER L'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE SUR PRESCRIPTION POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CHRONIQUES



IDENTIFIER DANS CHAQUE DEPARTEMENT LA COORDINATION QUI SERA GUICHET UNIQUE POUR...

LES PROFESSIONNELS

LES PATIENTS

DE SANTE

DES ASSOCIATIONS DE SANTE ET DE PATIENTS

DU MEDICO-SOCIAL

DU SPORT



RECENSER ET COMMUNIQUER POUR CHAQUE TERRITOIRE L'OFFRE D'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE EXISTANTE



MAILLER LE TERRITOIRE POUR AVOIR UNE OFFRE D'APA ACCESSIBLE ET SECURISEE

SENSIBILISER DES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CHRONIQUES A L'APA A DES FINS THERAPEUTIQUES



SOUTENIR FINANCIEREMENT L'ACCES A L'APA



GARANTIR LA QUALITE DU PARCOURS INDIVIDUALISE D'APA